



## Prendre sa part d heritage avec déclaration de deces

Par **Samoslat**, le **16/11/2020** à **15:33**

Bonjour,

Mon père est décédé, mais a ce jour je n ai toujours pas de certificat de décès.

Ma belle meree et ses enfants son au Maroc et vide le CCP de mon père via cb.

J ai placer l argent qui me revient sur un autre compte bancaire.

Je voudrais savoir si je peux récupérer ma part d un montant de mille euros sans rien risquer.

Cordialement

Par **youris**, le **16/11/2020** à **15:42**

bonjour,

l'ensemble des héritiers doit être d'accord avant de participer au partage.

suivant les situations, en droit français, il faut établir et transmettre au trésor public, une déclaration de succession, s'il existe des biens immobiliers dans la succession, le notaire est nécessaire pour les mutations immobilières.

dès le décès, les procurations données par le défunt ne sont plus valables.

vous n'aviez pas le droit de retirer de l'argent sur le compte du défunt après son décès.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **16/11/2020** à **18:08**

Bonjour

Je vous conseille d'adresser rapidement un acte de décès à la banque pour annuler la carte bleue.